

Assemblée Générale Annuelle d'Ipsen S.A. du 13 mai 2026

Résultat des votes

PARIS, FRANCE, 20 MAI 2026

Nombre d'actions composant le capital	83 814 526
Nombre d'actions ayant le droit de vote	82 417 092
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	3 196
Nombre d'actions détenues par les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	72 443 213
Nombre de voix des actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance	120 173 912
Quorum	87,90 %

Résolutions	Voix exprimées				Voix non exprimées (Abstention+Nul+Non voté)	Présents & Représentés		Total Titres Exprimés		Résultat
	Pour	%	Contre	%		Titres	Voix	Titres	% Capital	
A caractère ordinaire										
1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025	119 923 793	99,92 %	99 093	0,08 %	150 601	72 442 788	120 173 487	72 292 212	86,25 %	Adoptée
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025	119 970 136	99,96 %	52 750	0,04 %	150 601	72 442 788	120 173 487	72 292 212	86,25 %	Adoptée
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende à un montant de 1,60 euro par action	120 169 379	>99,99 %	797	<0,01 %	3 311	72 442 788	120 173 487	72 439 502	86,43 %	Adoptée
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées - Constat de l'absence de convention nouvelle	120 166 039	>99,99 %	2 915	<0,01 %	4 533	72 442 788	120 173 487	72 438 722	86,43 %	Adoptée
5. Renouvellement de HIGHROCK S.à.r.l, en qualité d'administrateur	108 905 733	90,66 %	11 217 177	9,34 %	50 577	72 442 788	120 173 487	72 392 471	86,37 %	Adoptée
6. Renouvellement de Monsieur Pascal TOUCHON, en qualité d'administrateur	118 491 682	98,65 %	1 621 599	1,35 %	60 206	72 442 788	120 173 487	72 386 249	86,36 %	Adoptée
7. Renouvellement de Monsieur Piet WIGERINCK, en qualité d'administrateur	114 833 308	95,56 %	5 334 842	4,44 %	5 337	72 442 788	120 173 487	72 437 921	86,43 %	Adoptée
8. Cooptation de Monsieur Peter GUENTER, en qualité d'administrateur, en remplacement de feu Henri BEAUFOUR	108 166 951	90,01 %	12 001 901	9,99 %	4 635	72 442 788	120 173 487	72 438 413	86,43 %	Adoptée
9. Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration	119 980 183	99,84 %	187 461	0,16 %	5 843	72 442 788	120 173 487	72 437 010	86,43 %	Adoptée

10. Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration	119 347 272	99,32 %	821 385	0,68 %	4 830	72 442 788	120 173 487	72 438 023	86,43 %	Adoptée
11. Approbation de la politique de rémunération du Directeur général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social	98 295 204	81,84 %	21 816 590	18,16 %	61 693	72 442 788	120 173 487	72 384 357	86,36 %	Adoptée
12. Approbation des informations relatives notamment à la rémunération des mandataires sociaux visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce	118 207 516	98,90 %	1 316 967	1,10 %	649 004	72 442 788	120 173 487	71 794 291	85,66 %	Adoptée
13. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Marc de GARIDEL, Président du Conseil d'administration	119 360 494	99,33 %	807 728	0,67 %	5 265	72 442 788	120 173 487	72 437 768	86,43 %	Adoptée
14. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur David LOEW, Directeur général	111 909 261	93,46 %	7 834 583	6,54 %	429 643	72 442 788	120 173 487	72 016 617	85,92 %	Adoptée
15. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue du rachat par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.22-10-62 du Code de commerce	119 994 493	99,87 %	159 391	0,13 %	19 603	72 442 788	120 173 487	72 423 420	86,41 %	Adoptée

A caractère extraordinaire										
16. Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés	100 500 001	83,64 %	19 660 577	16,36 %	13 334	72 443 213	120 173 912	72 433 101	86,42 %	Adoptée
17. Modification de l'article 10.3 des statuts, afin de moderniser et de simplifier les modalités de notification applicables en termes de franchissement de seuils statutaires	120 153 679	99,99 %	15 561	0,01 %	4 672	72 443 213	120 173 912	72 438 776	86,43 %	Adoptée
18. Mise en harmonie de l'article 24.3 des statuts s'agissant de la date d'inscription en compte permettant de participer à l'Assemblée générale	120 167 950	>99,99 %	84	<0,01 %	5 878	72 443 213	120 173 912	72 437 603	86,43 %	Adoptée
A caractère ordinaire										
19. Pouvoirs pour les formalités	120 167 911	>99,99 %	84	<0,01 %	5 492	72 442 788	120 173 487	72 437 644	86,43 %	Adoptée

A propos d'Ipsen

Nous sommes un groupe biopharmaceutique mondial focalisé sur la mise au point de médicaments innovants pour les patients dans trois domaines thérapeutiques : l'Oncologie, les Maladies rares et les Neurosciences. Notre portefeuille de produits en R&D s'appuie sur l'innovation interne et externe et sur près de 100 ans d'expérience de développement au sein de hubs mondiaux aux États-Unis, en France et au Royaume-Uni. Nos équipes, présentes dans plus de 40 pays, et nos partenariats à travers le monde nous permettent de proposer nos médicaments aux patients dans plus de 100 pays.

Ipsen est coté à Paris (Euronext : IPN) et aux États-Unis à travers un programme d'American Depositary Receipt (ADR : IPSEY) sponsorisé de niveau I. Pour plus d'informations, consultez ipsen.com.

Ipsen Contacts

Investors

Henry Wheeler
Khalid Deojee

henry.wheeler@ipsen.com
khalid.deojee@ipsen.com

+33 7 66 47 11 49
+33 6 66 01 95 26

Médias

Sally Bain
Anne Liontas

sally.bain@ipsen.com
anne.liontas.ext@ipsen.com

+1 857 320 0517
+33 7 67 34 72 96

Avertissements et/ou déclarations prospectives

Les déclarations prospectives et les objectifs contenus dans ce communiqué sont basés sur la stratégie et les hypothèses actuelles de la Direction d'Ipsen. Ces déclarations et objectifs dépendent de risques et d'incertitudes connus ou non qui peuvent entraîner une divergence significative entre les résultats, performances ou événements effectifs et ceux envisagés dans ce communiqué. De tels risques et imprévus pourraient affecter la capacité d'Ipsen à atteindre ses objectifs financiers, lesquels reposent sur des hypothèses raisonnables quant aux conditions macroéconomiques à venir formulées d'après les informations disponibles à ce jour. L'utilisation des termes « croit », « envisage » et « prévoit » ou d'expressions similaires a pour but d'identifier des énoncés prospectifs, notamment les attentes d'Ipsen quant à des événements futurs tels que les soumissions et décisions réglementaires. De plus, les objectifs mentionnés dans ce document sont établis sans tenir compte d'éventuelles opérations futures de croissance externe qui pourraient venir modifier tous ces paramètres. Ces prévisions sont notamment fondées sur des données et hypothèses considérées comme raisonnables par Ipsen, et dépendent de circonstances ou de faits susceptibles de se produire à l'avenir et dont certains échappent au contrôle du Groupe, et non pas exclusivement de données historiques. Les résultats réels pourraient s'avérer substantiellement différents de ces objectifs compte tenu de la matérialisation de certains risques ou incertitudes, et notamment qu'un nouveau médicament peut paraître prometteur au cours d'une phase préparatoire de développement ou après des essais cliniques, mais n'être jamais commercialisé ou ne pas atteindre ses objectifs commerciaux, notamment pour des raisons réglementaires ou concurrentielles. Ipsen doit ou peut avoir à faire face à la concurrence de produits génériques, qui pourrait se traduire par des pertes de parts de marché. En outre, le processus de recherche et développement comprend plusieurs étapes et, lors de chaque étape, le risque est important qu'Ipsen ne parvienne pas à atteindre ses objectifs et qu'il soit conduit à renoncer à poursuivre ses efforts sur un médicament dans lequel il a investi des sommes significatives. Aussi, Ipsen ne peut être certain que des résultats favorables obtenus lors des essais précliniques seront confirmés ultérieurement lors des essais cliniques ou que les résultats des essais cliniques seront suffisants pour démontrer le caractère sûr et efficace du médicament concerné. Il ne saurait être garanti qu'un médicament recevra les approbations réglementaires nécessaires ou qu'il atteindra ses objectifs commerciaux. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux annoncés dans les déclarations prévisionnelles si les hypothèses sous-jacentes s'avèrent inexactes ou si certains risques ou incertitudes se matérialisent. Les autres risques et incertitudes comprennent, sans toutefois s'y limiter, la situation générale du secteur et la concurrence ; les facteurs économiques généraux, y compris les fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change ; l'incidence de la réglementation de l'industrie pharmaceutique et de la législation en matière de santé et les risques découlant de changements réglementaires ou politiques imprévus, tels que des modifications de la réglementation fiscale et des réglementations sur le commerce et les droits de douane, comme les mesures protectionnistes, en particulier aux États-Unis ; les tendances mondiales vers une plus grande maîtrise des coûts de santé ; les avancées technologiques, les nouveaux médicaments et les brevets obtenus par la concurrence ; les problèmes inhérents au développement de nouveaux médicaments, notamment l'obtention d'une homologation ; la capacité d'Ipsen à prévoir avec précision les futures conditions du marché ; les difficultés ou délais de production ; l'instabilité financière de l'économie internationale et le risque souverain ; la dépendance à l'égard de l'efficacité des brevets d'Ipsen et d'autres protections concernant les médicaments novateurs ; et le risque de litiges, notamment des litiges en matière de brevets ou des recours réglementaires. Ipsen dépend également de tierces parties pour le développement et la commercialisation de ses médicaments, ce qui peut donner lieu à des redevances substantielles ; en outre ces partenaires pourraient agir de manière à nuire aux activités d'Ipsen ainsi qu'à ses résultats financiers. Ipsen ne peut être certain que ses partenaires tiendront leurs engagements. À ce titre, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de bénéficier de ces accords. Une défaillance d'un de ses partenaires pourrait engendrer une baisse imprévue de revenus pour Ipsen. De telles situations pourraient avoir un impact négatif sur l'activité d'Ipsen, sa situation financière ou ses résultats. Sous réserve

des dispositions légales en vigueur, Ipsen ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs ou objectifs visés dans le présent communiqué afin de refléter des changements qui viendraient affecter les événements, situations, hypothèses ou circonstances sur lesquels ces énoncés se fondent. L'activité d'Ipsen est soumise à des facteurs de risques qui sont décrits dans ses documents d'information enregistrés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers. Les risques et incertitudes présentés ne sont pas les seuls auxquels le Groupe doit faire face et le lecteur est invité à prendre connaissance de la dernière édition du Document d'enregistrement universel d'Ipsen, disponible sur ip sen.com.